



COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Inauguration du dispositif des Trois Logis

Publié le 25 juillet 2018

Vendredi 29 juin 2018, le Conseil d'Administration a inauguré le Dispositif d'Hébergement Social et Thérapeutique « Les 3 logis », approche innovante en matière de réhabilitation sociale.

Dans le cadre de la Réponse Adaptée Pour Tous, la Fondation Bon Sauveur bénéficie d'un dispositif inter-secteur situé sur le site du Centre Hospitalier de Bégard proposant des appartements dits inclusifs, appartements thérapeutiques nommés « Les 3 logis ». Dans la dynamique actuelle visant à accompagner le développement du soin en ambulatoire, ce dispositif se définit au sens large comme un plateau de réhabilitation sociale co-animé par 3 structures :

- le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Bégard,
- l'Hôpital de Jour de Bégard,
- le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de Bégard.

Il s'agit de 12 appartements répartis sur 3 maisons distinctes comprenant chacune de 3 à 5 chambres ou studios meublés. Alternative à l'hospitalisation, ce dispositif met en œuvre les valeurs affichées de la Fondation. **A ce jour 11 personnes bénéficient de cet accompagnement, après des séjours d'hospitalisation d'une durée moyenne de 2 années, issues des différents services hospitaliers de la Fondation.**

Ce plateau de réhabilitation sociale repose sur une approche transversale logement, soin, insertion et lien social et permet un accompagnement global de la personne, qui bénéficie d'un étayage gradué et adapté. La personne, actrice de son projet, est au cœur du dispositif dans le cadre d'un parcours individualisé et personnalisé.

L'entrée dans le dispositif est étudiée à partir d'un dossier transmis au Centre Médico-Psychologique (CMP) de Bégard. A la réception de cette demande, l'équipe infirmière du CMP initie une rencontre afin de compléter les besoins et motivations du demandeur. A la suite, la demande est étudiée en équipe interprofessionnelle (CMP, Hôpital de Jour et SAVS).

A l'admission, il est défini un projet personnalisé traçant les objectifs et moyens à déployer avec le bénéficiaire accompagné et les personnes ressources (famille, tuteurs, acteurs de santé, professionnels éducatifs).

La dynamique repose ensuite sur le déploiement d'un accompagnement individualisé s'appuyant sur les ressources de la personne, sa capacité à se réapproprier, à développer des compétences et des échanges interprofessionnels réguliers pour conjuguer l'accompagnement en soins et éducatif. Partant d'un bilan régulier et des objectifs réactualisés chaque acteur s'inscrit dans l'accompagnement du projet de vie, dans le cadre de ses missions. Le séjour dans ces appartements est contractualisé par un bail sur une base maximale de 2 ans, des temps de synthèses s'articulent durant ces périodes.

Chaque usager accueilli dans ce dispositif bénéficie d'un contrat de location et peut percevoir l'APL (Allocation Personnalisée au Logement) sous conditions de ressources ; il est aidé pour ses démarches par le service social de la Fondation. En fonction de ses

compétences et besoins, l'étayage peut être étendu avec l'intervention de cabinets libéraux, aide-ménagère, portage de repas, GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)..., facilitant notamment le retour en milieu ordinaire.

Par la suite, le bénéficiaire intègre **l'Hôpital de Jour de Bégard, premier « référent »**. Cet étayage permet une évaluation des compétences, des besoins, afin de cibler les objectifs et moyens à mettre en œuvre. Un projet de vie, réalisé et validé en accord avec le patient sert de support commun et objectif pour l'évaluation et la réactualisation des interventions de l'ensemble des partenaires.

En résumé, le dispositif d'accompagnement sanitaire/social et thérapeutique se veut individualisé, progressif, évalué et réajusté pour rester cohérent et adapté au projet de vie du bénéficiaire.

Autant de projets que de bénéficiaires

Le dispositif est voué à octroyer un temps d'observation, de travail d'acquisition de compétences ou de stabilisation des acquis pour faciliter la bonne définition et la réussite du projet de vie. Cette étape en appartement thérapeutique peut se concrétiser en appartement autonome, mais aussi avoir conforté un besoin d'accompagnement et orienté le bénéficiaire vers un projet d'accueil en Accueil Familial et Social, en lieu de vie type maison relais, en Foyer de Vie, en Foyer d'Accueil Médicalisé, en EHPAD... avec parfois un retour à la vie professionnelle (ESAT, entreprise adaptée ou autres).



 [RETOUR À LA LISTE](#)



FONDATION BON SAUVEUR

1 rue du Bon Sauveur - 22140 Bégard

 02 96 45 20 10



[CONTACTEZ-NOUS](#)